

**COMMUNE D'ORSAY**

**DECISION N°23-13**

**Adoption de l'avenant 1 corrigeant la formule de révision de prix du marché 2022-02 relatif à la maintenance, à l'entretien, au nettoyage et au contrôle réglementaire des jeux d'extérieur fixes et installés pour les enfants dans les écoles et parcs ainsi que divers travaux d'aménagement**

***Le Maire de la Commune d'Orsay,***

**Vu** l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L.2194-1 et R.2112-13 du Code de la commande publique,

**Vu** la délibération n°2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire,

**Vu** la décision n°22-60 d'attribuer le marché 2022-02 à l'Entreprise JULLIEN domiciliée à La Seigneurie à PACY-SUR-EURE (27120),

**Considérant** la nécessité de corriger la formule de révision de prix de ce marché,

***Décide :***

**Article 1** - De signer l'avenant 1 corrigeant la formule de révision de prix du marché 2022-02 relatif à la maintenance, à l'entretien, au nettoyage et au contrôle réglementaire des jeux d'extérieur fixes et installés pour les enfants dans les écoles et parcs ainsi que divers travaux d'aménagement.

**Article 2** - Les crédits nécessaires au règlement des révisions de prix objet du présent avenant sont inscrits au budget de la commune.

**Article 4** - La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion et publiée conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

**Article 5** - Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.

Fait à Orsay, le **16 FEV 2023**

Par délégation du Conseil municipal  
David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en préfecture le : **16 FEV 2023**  
de la publication le : **16 FEV 2023**